



CONTRAT QUARTIERS 2024-2030 :

MOBILISÉS POUR LES HABITANTS DES QUARTIERS
PRIORITAIRES DE CHOLET AGGLOMÉRATION

quartiers2030


**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

CHOlet[®]
agglomération

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	4
La Politique de la Ville	4
Les quartiers prioritaires de Cholet Agglomération	4
Les poches de pauvreté	4
Le contrat de ville nouvelle génération : Contrat Quartiers 2030	4
Les signataires du Contrat Quartiers 2030	4
Les moyens dédiés aux habitants des quartiers prioritaires	5
La Politique de la Ville de Cholet Agglomération : Evolution	7
Focus sur l'élaboration du Contrat Quartiers 2030	7
Synthèse de l'évaluation du contrat de ville 2015 - 2023	8
Synthèse de l'évaluation du Programme de Réussite Educative (novembre 2022 – avril 2023)	9
Évaluation de l'action des conseils citoyens	10
Écriture Contrat Quartiers 2030	11
Consultation des habitants des quartiers	11
Consultation des partenaires	12
CADRE STRATÉGIQUE	13
Diagnostic territorial réalisé par le Compas	14
Portrait des QPV	15
A) Présentation des quartiers prioritaires de Cholet	16
• QUARTIER BRETAGNE-BOSTANGIS	17
• QUARTIER COLLINE-VILLENEUVE	20
• QUARTIER FAVREAU-LES MAUGES	23
• QUARTIER JEAN MONNET	26
B) PRIORITÉS DU CONTRAT QUARTIERS 2030	29
• Priorité 1 : Émanciper et développer le lien social	30
• Priorité 2 : Aller vers le plein emploi	32
• Priorité 3 : Accompagner les transitions écologiques et énergétiques	33
• Priorité 4 : Maintenir la tranquillité publique	34
Enjeux transversaux	34
MODALITÉS DE PILOTAGE ET D'ORGANISATION	35
A. La définition et la validation des grandes orientations du contrat de ville	35
1. Le comité stratégique	35
2. Le comité de pilotage	
3. Le comité des financeurs	
B. La gestion quotidienne du contrat de ville	36
1. Les comités techniques	36
2. L'équipe projet	
3. Les groupes de professionnels	
4. Le séminaire	
MODALITÉS D'OBSERVATIONS ET ÉVALUATIONS	37
A. Les modalités d'observation des quartiers prioritaires	37
B. Le suivi et l'évaluation	38



PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Présentation générale

LA POLITIQUE DE LA VILLE

La Politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les habitants des quartiers défavorisés. Conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements, elle vise à assurer l'égalité entre les territoires et améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers défavorisés.

La Politique de la Ville se déploie dans des territoires infra-urbains appelés "Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville", caractérisés par un écart de développement économique et social important vis-à-vis du reste de l'agglomération dans laquelle ils se situent.

Politique partenariale, la politique de la ville fédère tous les acteurs oeuvrant au profit des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, qu'ils soient basés ou non en QPV : l'État et ses opérateurs, collectivités, institutions, bailleurs sociaux, tissu associatif, etc.

LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE CHOLET AGGLOMÉRATION

Le décret 2023-1314 du 28 décembre 2023 fixe la liste nationale des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Les QPV sont désormais au nombre de 1362 en Métropole (66 de plus que l'ancienne géographie ; 45 quartiers sortent du dispositif). Les critères de définition d'un QPV sont les suivants :

- quartier situé dans une **unité urbaine de plus de 10 000 habitants**,
- quartier comportant **au moins 1 000 habitants**,
- quartier caractérisé par un **"décrochage" des revenus** par rapport aux revenus de l'unité urbaine dans laquelle il se trouve et par rapport aux revenus de la France Métropolitaine.

Concernant Cholet Agglomération, les quatre quartiers de Cholet se maintiennent dans la géographie prioritaire. Il s'agit de **Bretagne-Bostangis, Colline-Villeneuve, Favreau Les Mauges et Jean Monnet**.

Les quatre quartiers ont vu leurs contours modifiés par rapport au zonage précédent.

LES POCHEs DE PAUVRETÉ

Par ailleurs, le présent contrat prévoit des possibilités d'intervention hors des QPV. En effet, la délimitation géographique de ces quartiers et les effets de seuil ne permettent pas la prise en compte de territoires qui, bien que hors-QPV, présenteraient des vulnérabilités socio-économiques. Ces "poches de

pauvreté", situées dans le périmètre de Cholet Agglomération mais non incluses dans les QPV, pourront bénéficier de crédits alloués par la Politique de la Ville (BOP 147).

LE CONTRAT DE VILLE NOUVELLE GÉNÉRATION : CONTRAT QUARTIERS 2030

Le contrat de ville 2024-2030 de Cholet Agglomération, appelé Contrat Quartiers 2030 prend la suite du contrat de ville 2014-2020, prolongé jusqu'au 31 décembre 2023 :

Les signataires du Contrat Quartiers 2030

Les Contrats Quartiers 2030 sont conclus à l'échelle intercommunale pour 6 ans (2024-2030), sur la base d'un diagnostic et d'un projet de territoire partagés par l'ensemble des signataires et des habitants des quartiers prioritaires de la ville.

Les signataires du Contrat Quartiers 2030 sont représentés par :

- Cholet, Ville et Agglomération
- Région Pays de la Loire
- Département de Maine-et-Loire
- Préfet de Maine-et-Loire
- Académie de Nantes
- France Travail
- Bpi France
- Sèvre Loire Habitat
- Groupe Polylogis - LogiOuest
- Banque des territoires
- Agence Régionale de Santé
- Caisse d'allocations familiales de Maine-et-Loire



direction des services départementaux de l'éducation nationale
Maine-et-Loire



France Travail



LES MOYENS DÉDIÉS AUX HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Soucieux d'améliorer la vie des populations les plus précaires, les signataires du **Contrat Quartiers 2030** réaffirment, dans une lettre d'intention (annexe 4), leur volonté de déployer leur politique de droit commun auprès des habitants des quartiers prioritaires de la ville, dont les besoins sont plus prégnants qu'ailleurs. Les crédits spécifiques " Politique de la Ville " ne viennent que renforcer et amplifier la politique de droit commun. Ce qui implique pour les financeurs :

Les moyens de droit commun prioritairement

→ de mobiliser les moyens matériels, humains et financiers pour la mise en oeuvre du présent contrat par un fléchage des interventions au bénéfice des quartiers prioritaires,

→ de soutenir les projets du présent contrat selon les compétences et les priorités de chacun. Pour rappel, les compétences des co-signataires sont pour :

L'État propose de nombreux dispositifs et agit dans différents domaines comme, par exemple :

- L'éducation (stages de réussite, devoirs faits, cordées de la réussite, NEFLE, OEPRE).
- Le travail et l'insertion (Pacte des Solidarités, France travail, actions de BPI-France etc.).
- L'intégration des migrants (CIR).
- La transition écologique (CRTE).
- La culture (l'été culturel, CLEA).
- La jeunesse (SNU, colos apprenantes).
- Le logement, etc.
- L'ensemble des orientations est développé dans la lettre d'intention de l'Etat.



- **La Région** : Les quatre priorités régionales sont : la jeunesse (projet éducatif régional), l'écologie et la mobilité (mobilités, transition écologique et énergétique), l'économie et l'emploi (développement économique), et la formation et l'enseignement supérieur (une offre de formation souple et adaptable pour répondre aux besoins des employeurs). L'ensemble de ces priorités est développé dans la lettre d'intention de la Région.
- **Le Département** : l'insertion professionnelle, l'action sociale de proximité, la prévention et protection des enfants, des jeunes et des adultes, la prévention et l'accompagnement de la perte d'autonomie des personnes âgées et en situation de handicap, l'émancipation par le sport et la culture, la gestion des collèves, l'émancipation des collégiens et le soutien à la réussite éducative, etc.
- **Pour Cholet Agglomération** : le développement économique, l'aménagement de l'espace, les transports, l'équilibre social de l'habitat, la voirie d'intérêt communautaire, la Politique de la Ville, etc.
- **La Ville de Cholet** : l'accueil et la protection de la population, les actions sociales, l'enseignement, l'aménagement du territoire, la gestion des équipements urbains et des espaces verts, la gestion du patrimoine mobilier et immobilier, etc.
- **La Caisse d'Allocations Familiales** : le versement des prestations légales et la promotion d'une politique sociale et dynamique et adaptée aux besoins des familles.
- **La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts** : veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.



Les moyens spécifiques " Politique de la Ville "

Des moyens visant spécifiquement les habitants des quartiers prioritaires de la ville sont déployés, en complément des moyens habituellement mobilisés par les politiques publiques de droit commun.

- **Des crédits spécifiques** : des crédits spécifiques de l'État, des collectivités (Cholet Agglomération, Ville de Cholet sous réserve du vote de leur assemblée délibérante), du Département (sous réserve du vote de l'assemblée départementale) et de la CAF de Maine et Loire (sous réserve de décision favorable de la commission d'action sociale) viennent renforcer les actions du droit commun, sous forme d'appel à projets. Ces financements sont fléchés sur des actions qui doivent répondre aux besoins des habitants.
- **Des dispositifs dédiés** : Ils permettent d'améliorer au quotidien la vie des habitants des quartiers prioritaires de la ville. Par exemple :
 - L'Abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (ATFPB) permet aux bailleurs sociaux de financer la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP), définie dans une autre convention.
 - L'exonération de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) est un levier de développement économique pour les entreprises implantées en QPV.
 - Le contrat adultes-relais permet à des employeurs du secteur non lucratif d'embaucher des personnes d'au moins 26 ans sans emploi et résidant en QPV. Ces personnes assurent des missions de médiation sociale pour améliorer les relations entre les habitants des quartiers prioritaires et les services publics et de veiller aussi aux relations sociales dans les espaces publics ou collectifs.

- Le Programme de Réussite Éducative (PRE) favorise la persévérance scolaire.
- Le dispositif Ville-Vie-Vacances (VVV) permet une prise en charge éducative des jeunes issus des quartiers prioritaires pendant les vacances scolaires au moyen d'activités de proximité et de séjours découverte.
- **La Banque des Territoires** déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou des interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment :
 - de crédits d'ingénierie pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;
 - de fonds propres pour investir dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;
 - de prêts de long terme pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Son intervention s'oriente plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale, en vue :

- d'accélérer le verdissement des quartiers : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc.) ;
- de favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;
- de soutenir l'entrepreneuriat via le programme " Entrepreneuriat Quartiers 2030 " porté par Bpifrance.



Développement Social des Quartiers (DSQ)

Cette politique de développement social accompagnait trois quartiers (Bonnevay, Bretagne-Bostangis, Favreau), dans le but de favoriser leur réintégration et celle de leurs populations dans le corps social de la ville (prioritairement sur le champ de l'insertion).

Le contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)

Construit autour d'un même objectif de rééquilibrage entre territoires avec l'entrée de deux nouveaux quartiers de priorité 3 (quartier Turbaudières - Girardière et le Verger). Les projets soutenus ont prioritairement été mis en place en direction des habitants.

Le contrat Quartiers 2030

Visé à favoriser l'émancipation par l'éducation, l'emploi, l'entrepreneuriat, la sécurité, la qualité architecturale et la transition écologique, la lutte contre les discriminations.

1989
1993

Avant
1989

Habitat et Vie Sociale (HVS)

Cette politique était ciblée sur le seul quartier Laurent Bonnevay (devenu Jean Monnet) visant une amélioration des conditions de logement et un soutien pour l'installation d'équipements de proximité. Des démarches d'accompagnement social sont venues compléter le dispositif.

1994
1999
et
2000
2006

Premier et Second contrats de ville

Poursuite du même objectif à travers une dynamique partenariale (habitants, acteurs locaux, institutions) sur les thèmes de l'insertion par l'économie, la formation, la lutte contre les exclusions et l'amélioration du cadre de vie.

2007
2014

2015
2020

Le contrat de Ville (CDV)

Construit autour de 3 piliers : Cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, développement économique et emploi, prolongé jusqu'en 2023.

2024
2030

Les principaux changements introduits par le Contrat Quartiers 2030

Le Contrat Quartiers 2030 n'est plus organisé par piliers, mais recentré sur les enjeux locaux les plus prégnants, identifiés en lien étroit avec les habitants des quartiers et articulés avec les stratégies nationales des autres politiques publiques.

Il comporte également un volet investissement. En effet, son financement doit être l'occasion de mobiliser tous les acteurs : État (dotation politique de la ville, dotation de soutien à l'investissement local, fonds vert), opérateurs de l'État (ANCT, ADEME, ANAH, etc.), Banque des Territoires, collectivités territoriales, bailleurs sociaux, acteurs privés. Le financement de ces investissements doit être partenarial et cohérent avec les stratégies de droit commun développées par les financeurs.

Afin de sécuriser les financements des porteurs de projet et de favoriser l'émergence d'actions de fond à moyen terme, l'État s'engage à financer minimum 50 % des actions via des

Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO). Les CPO pourront financer le Programme de Réussite Educative (PRE), porté par Cholet Agglomération, ainsi que le fonctionnement des associations de proximité, connues pour la qualité de leurs interventions.

Focus sur l'élaboration du Contrat Quartiers 2030

La nouvelle contractualisation résulte d'un travail d'évaluation du précédent contrat de ville ainsi que de consultations menées auprès des partenaires et des habitants durant l'année 2023.

La participation des habitants, par « une contribution citoyenne renouvelée » est au cœur de l'élaboration des Contrats Quartiers 2030. La circulaire du 15 mai 2023 en fixe les modalités.



PILIER COHÉSION SOCIALE

AXE INTÉGRATION ET ACCÈS AUX DROITS

- Renforcer l'offre d'apprentissage de la langue
- Mieux articuler et harmoniser l'offre de formation linguistique
- Travailler ensemble pour aller vers les publics les plus isolés
- Renforcer les temps d'échanges partenariaux

AXE RÉUSSITE ÉDUCATIVE, PARENTALITÉ ET JEUNESSE

- Éduquer aux écrans
- Maintenir les séjours et sorties (dont VVV)
- Étoffer les offres de stages et les opportunités offertes
- Mieux repérer les jeunes isolés, en fragilité et hors système
- Mieux prendre en compte la fragilité des jeunes publics suite à la crise sanitaire
- Développer des actions pour les publics en situation de handicap



PILIER CADRE DE VIE / RENOUVELLEMENT URBAIN

La GUSP a montré son efficacité en se déployant au plus près et avec les habitants.

- Avoir des espaces extérieurs plus inclusifs (mixité)
- Trouver une réponse aux rodéos et quads
- Apporter une réponse à la question des déchets sur les espaces extérieurs et auprès des colonnes enterrées



PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

- Étoffer l'offre de mobilités
- Mieux prendre en compte la problématique de la garde d'enfants
- Agir pour la maîtrise de la langue en faveur de l'insertion professionnelle
- S'ouvrir au monde de l'entreprise et croiser les regards
- Mieux articuler et coordonner les actions emploi
- Prendre en compte les publics hors-QPV









GOVERNANCE

- Mieux coordonner les actions et développer des interactions entre acteurs de la politique de la ville suite à la crise sanitaire (redynamiser le partenariat)
- Rendre lisible et faciliter la compréhension de la politique de la ville pour de nouveaux opérateurs et les acteurs partenaires des contrats de ville
- Renforcer la participation des habitants (principalement incarnée par le conseil citoyen)

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DU PROGRAMME DE RÉUSSITE EDUCATIVE

(NOVEMBRE 2022 - AVRIL 2023)

(RAPPORT D'ÉVALUATION - ANNEXE 2)

	PRÉCONISATIONS DU CABINET TRAJECTOIRES-REFLEX
 GOUVERNANCE	Favoriser les échanges au sein du comité de pilotage sur les orientations stratégiques du PRE
 PARTENARIAT	Diversifier les parcours (pas uniquement " scolaire ") et mobiliser de nouveaux partenaires : CAF de Maine et Loire, acteurs de la santé
 ÉLABORATION DES CRITÈRES	Instaurer une grille de critères pour redéfinir le public cible et prioriser des parcours si nécessaire
 PARCOURS	Identifier les points de blocage post parcours pour mieux les anticiper (et imaginer les outils adaptés)
 PARTICIPATION DES FAMILLES	Intégrer la contribution indirecte des parents (mise en place de groupes de parents,etc.)
 INTERVENANTS DU PRE	Outils des intervenants (poursuite de rencontres partenariales et mise en place de temps de formation/sensibilisation)

Évaluation de l'action des conseils citoyens

Conformément à la loi 2014.173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, 4 conseils citoyens ont été créés à Cholet en 2014 (un conseil citoyen par QPV). Ces conseils ont su évoluer au fil du contrat de ville et présentent un bilan mitigé.

=> Les QPV de Cholet ayant une faible densité démographique, il est difficile de mobiliser un nombre suffisant d'habitants dans le temps. Le mode de désignation " tirage au sort " a pu être un frein et les conseillers citoyens souhaiteraient pouvoir coopter des habitants.

=> Les conseillers citoyens sont engagés. Ils participent activement au comité de pilotage et sont impliqués dans la vie de leur quartier.

=> Les conseillers citoyens sont conscients de ne pas représenter l'ensemble des habitants (allophones, primo-arrivants, jeunes etc.).

=> La volonté de se structurer en une association commune (un conseil citoyen réunissant les 4 conseils citoyens territorialisés) n'a pas pu aboutir.

Les effets de la crise sanitaire

La crise Covid a été un tournant dans le contrat de ville 2015-2023 :

- des effets psychologiques à moyen terme sur des publics fragiles (jeunes, seniors, personnes isolées, etc.)
- un arrêt des formes d'interconnaissances et de rencontres à la fois pour les habitants et les acteurs du contrat de ville,
- un repli sur soi ou sur des modes individuels d'interactions, dont l'utilisation croissante des écrans,
- un essoufflement des formes d'engagement (conseil citoyen, association) qui pèse sur le bénévolat ; la forme associative a besoin de se renouveler,
- un pilotage rénové, notamment sur les programmations de l'été où les centres sociaux coordonnent l'offre d'animations.

EN ATTENTE PHOTO PANDÉMIE

ÉCRITURE CONTRAT QUARTIERS 2030

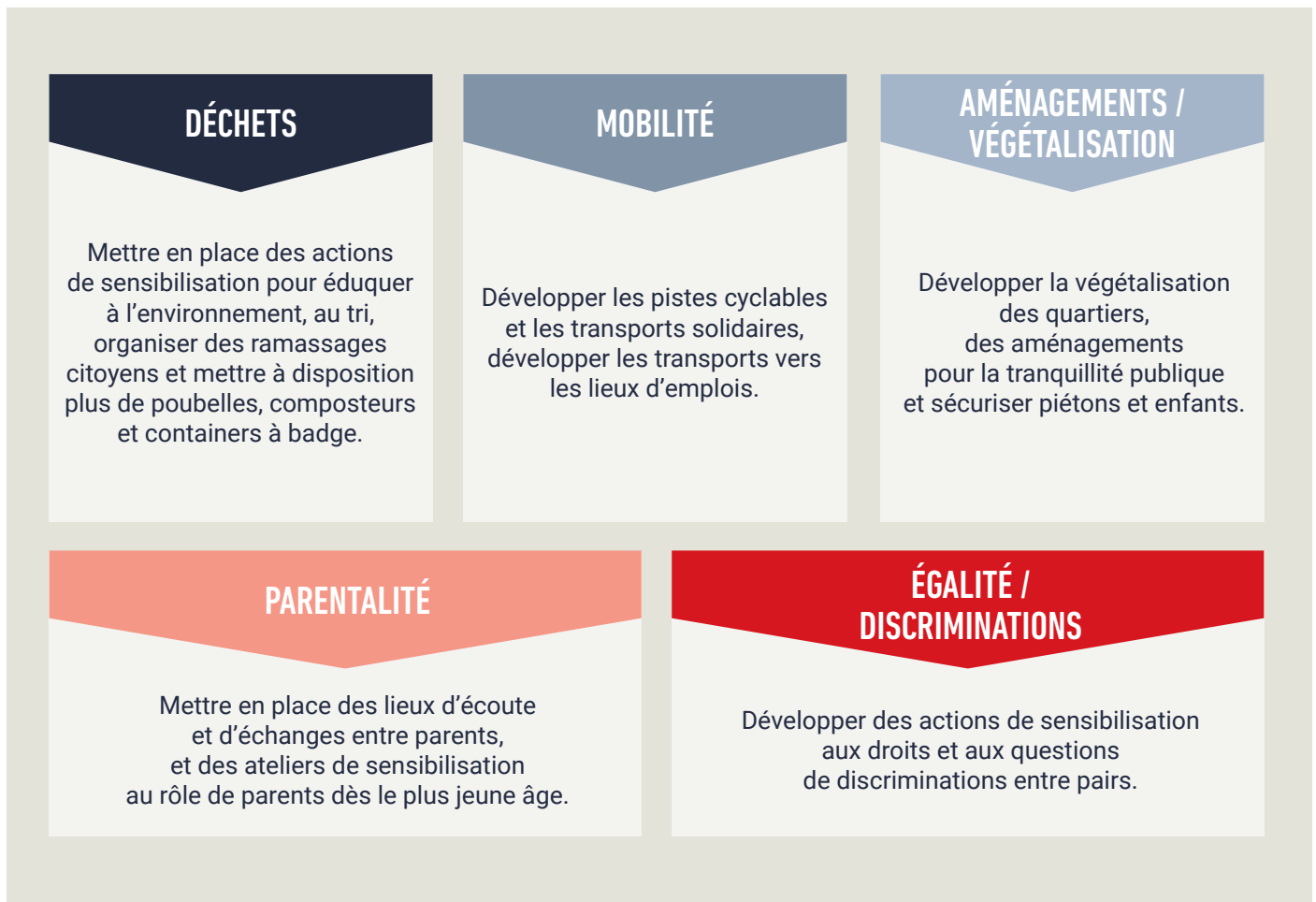
Consultation des habitants des quartiers

Tout au long de l'année 2023, les habitants ont été consultés en veillant à recueillir la parole du public le plus éloigné : allophones, jeunes filles, familles du PRE, etc.

De manière très majoritaire, les habitants des QPV de Cholet sont heureux de vivre dans leur quartier. Ils ont plus particulièrement exprimé des attentes en matière de santé/ bien-être, tranquillité publique et vie quotidienne.

Synthèse des retours des habitants	✓ POINTS POSITIFS	✗ POINTS NÉGATIFS	? IDÉES/REMARQUES
VIE QUOTIDIENNE	<ul style="list-style-type: none"> Le centre social La convivialité Le marché 	<ul style="list-style-type: none"> Les démarches administratives La barrière de la langue 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des cours de français
AMBIANCE DE QUARTIER	<ul style="list-style-type: none"> On vit bien, respect/entraide L'animation du centre social Le côté multiculturel 	<ul style="list-style-type: none"> Rodéos dangereux et bruyants, insécurité le soir Image négative du quartier à l'extérieur 	<ul style="list-style-type: none"> Plus d'éducateurs, de présence policière Sanctionner les rodéos
SANTÉ		<ul style="list-style-type: none"> Manque de médecins traitants, de spécialistes, Saturation du centre de santé tour Emeraude 	<ul style="list-style-type: none"> Former et faire venir des médecins Actions de bien-être
ÉDUCATION	Bon accueil et bonne intégration dans les écoles et collèges	Manque d'accompagnement des familles (allophones par ex.) et des parents (seuls ou isolés)	Accompagner les parents, soutenir la relation enfant / parents
CADRE DE VIE	Les 4 QPV agréables : espaces verts, aires de loisirs et rénovations urbaines	<ul style="list-style-type: none"> Déchets et encombrants Quartiers sales 	<ul style="list-style-type: none"> Plus de médiateurs Des actions citoyennes
LOGEMENT	<ul style="list-style-type: none"> Bon voisinage Satisfaction du logement 	<ul style="list-style-type: none"> Difficultés à trouver un logement Temps de réaction de SLH 	Réunions sur droits et devoirs des primo-arrivants
EMPLOI	Accompagnement de la Mission Locale du Choletais (MLC) Il y a du travail sur le territoire		
LOISIRS / CULTURE / SPORT	<ul style="list-style-type: none"> Les animations du centre social Les équipements sportifs et de loisirs dans les QPV 	<ul style="list-style-type: none"> Manque de visibilité des actions pour les jeunes Offre sportive à mieux adapter 	
ÉGALITÉ		<ul style="list-style-type: none"> Des discriminations à l'emploi (origine, couleur de peau) Place des filles (peu visibles ou manque de mixité) 	

Une deuxième phase de consultation a permis aux habitants de dégager des pistes d'actions :



Consultation des partenaires

La consultation des partenaires a été une étape indispensable à l'écriture. Elle s'est formalisée au travers d'espaces d'échanges : groupes de travail et séminaire. Les thèmes retenus reposent sur les différents enjeux croisés à partir de l'évaluation du contrat de ville 2015-2023, de la synthèse du diagnostic réalisé par le COMPAS (Annexe 3) et des retours de la consultation des habitants. La concertation s'est construite autour de 7 thématiques :

- **l'apprentissage du français,**
- **le savoir-être des jeunes,**
- **la santé et le bien-être,**
- **l'emploi/l'insertion par le prisme de l'employabilité des habitants des QPV dans un contexte local de plein emploi,**
- **le cadre de vie et la transition écologique sous l'angle des déchets, de l'occupation positive des espaces et de l'éducation au cadre de vie,**
- **la parentalité sous le prisme de l'accompagnement des parents dans leur fonction parentale,**
- **l'égalité des chances pour réduire les discriminations, notamment filles-garçons.**

Un groupe, constitué des financeurs du contrat de ville, a travaillé la question de la gouvernance : il en ressort que la place renforcée des habitants passe par un travail de fond avec le conseil citoyen et doit s'élargir à des formes plus variées de participation.

L'écriture s'est faite à plusieurs mains et résulte d'une collaboration étroite entre la collectivité et l'État. Le Département et la CAF ont régulièrement été associés. Un comité de lecture, associant des partenaires des quartiers, a souligné le caractère accessible pour tous du contrat quartier 2030. Il reflète les préoccupations du quotidien des habitants des QPV de Cholet Agglomération.



CADRE STRATÉGIQUE

Cadre stratégique

Cholet Agglomération est la seconde agglomération de Maine-et-Loire avec 104 382 habitants en 2018 dont 54 186 habitants pour la Ville de Cholet.

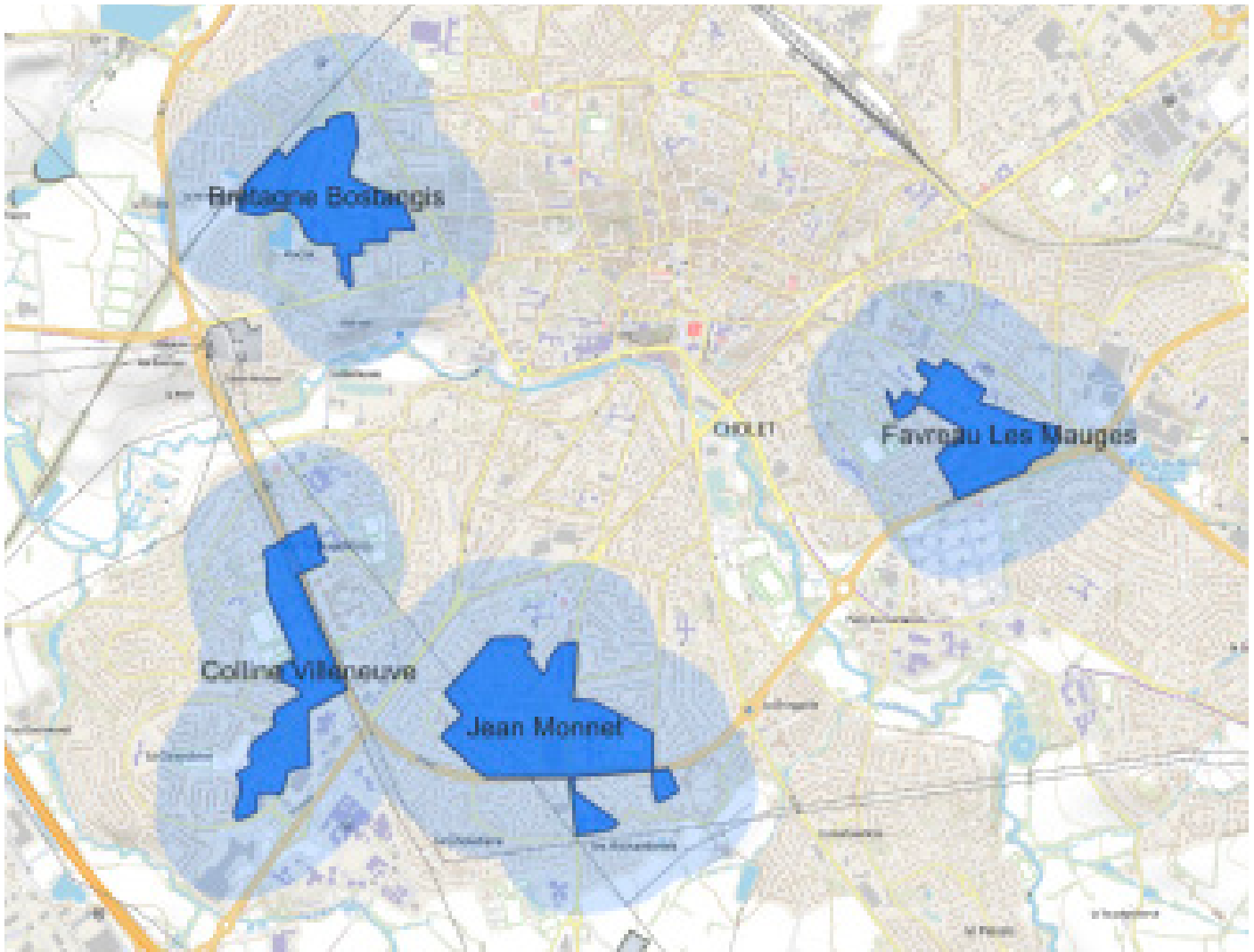
La politique de la ville concerne 4 quartiers de Cholet : **Bretagne-Bostangis, Colline-Villeneuve, Favreau-Les Mauges et Jean Monnet.**

8 068 personnes habitent dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) au 1er janvier 2018, soit 15 % de la population de Cholet.

Diagnostic territorial réalisé par le COMPAS

Le Contrat Quartiers 2030 a été élaboré sur la base d'un diagnostic sollicité auprès du cabinet d'expertise COMPAS afin de mettre en évidence les fragilités des quartiers prioritaires de la Ville sur la base de l'ancienne géographie prioritaire 2015-2023.

Cette évaluation a permis d'alimenter la réflexion pour identifier des actions à mener.



PORTRAIT DES QPV DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Un accès à la formation et à l'emploi plus difficile pour les habitants des QPV

52 % des lycéens scolarisés vivant en quartiers prioritaires sont en filière professionnelle. Le taux de scolarisation des jeunes vivant en QPV est de 51 % contre 62 % hors QPV. Dans le quartier Jean Monnet, la proportion des filles non scolarisées est plus importante que celle des garçons (taux de scolarisation des filles inférieur à 20 points à celui des garçons).



Une pauvreté plus familiale qui touche principalement les mineurs

Pour 100 personnes en situation de pauvreté dans les QPV, 37 sont des mineurs vulnérables, contre seulement 13 hors QPV.

Pour 100 ménages en situation de pauvreté, 59 sont bénéficiaires des minimas sociaux dans les QPV contre 74 hors QPV.

Pour 100 ménages en situation de pauvreté, 31 dépendent à 100% des prestations sociales dans les QPV contre 43 hors QPV.



Des jeunes ni en étude, ni en emploi

27 % des 15-24 ans en QPV ne sont ni en emploi, ni en étude, contre 12 % hors QPV.

À diplôme équivalent, la part des personnes se déclarant demandeur d'emploi est systématiquement plus élevée dans les QPV que sur le reste du territoire.

Une population plus jeune dans les QPV

40 % des habitants des QPV ont moins de 24 ans contre 29 % hors QPV.

Surreprésentation des familles avec les plus jeunes enfants dans les QPV Bretagne Bostangis et Jean Monnet.

Surreprésentation des adolescents et/ou jeunes adultes dans le QPV Favreau les Mauges. Parmi l'ensemble des 15-24 ans vivant en QPV, près de 60 % vivent en familles monoparentales : plus de 2 fois plus que hors QPV.





PRÉSENTATION DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE CHOLET

RAPPEL

Les QPV sont définis sur la base du critère de niveau de revenus des habitants.

Ainsi si le niveau de vie médian des habitants de Cholet Agglomération est 1 814 €, celui de la Ville de Cholet se situe à 1 790 € et celui des QPV de Cholet s'établit à 1 191 €.



Quartier Bretagne-Bostangis



1 785

Nombre d'habitants



1 141 €

Niveau de vie médian



47,6 %

Taux de pauvreté

Au 1^{er} janvier 2018, la population du quartier Bretagne-Bostangis est de 1 785 habitants, soit une évolution de 18,2 % par rapport à 2013. C'est un quartier résidentiel attractif qui offre un cadre de vie riche en espaces verts. Il concentre la plus grande proportion de ménages locataires du parc social dont les revenus se situent sous le seuil de pauvreté et une forte présence de jeunes femmes en situation de monoparentalité.

Malgré un taux de chômage relativement bas, le quartier fait face à des défis socio-économiques marqués par l'inflation, la précarisation, et un nombre croissant de résidents allophones. Les infrastructures et services locaux, tels que le centre commercial Mocrat, les écoles et les espaces de loisirs, ainsi que la coopération forte entre acteurs associatifs et services, constituent des atouts importants de ce quartier. Néanmoins, des problèmes persistants tels que l'insécurité et le vieillissement du parc locatif soulignent la nécessité d'une attention et d'une action coordonnées pour améliorer le cadre de vie des habitants.

ATOUTS

Situation géographique

- 4 QPV en proximité géographique immédiate du centre ville (liaison directe bus) : **la spécificité de Bretagne-Bostangis avec un espace central végétalisé et de loisirs (habitations en périphérie).**
- 4 QPV adossés à un boulevard routier circulaire.

Diversité culturelle des habitants dans les 4 QPV

Des acteurs de quartier et des équipements bien présents en proximité

- Fort partenariat SDSE/institutions et acteurs associatifs
- Le multi accueil " la Souris Verte ".
- Le Centre Social Pasteur, la salle Mocrat.
- Proximité des établissements scolaires : école Jules Verne, école Marie Curie, Collège Colbert et Lycée Renaudeau.
- Des acteurs de QPV qui se connaissent bien et qui collaborent bien,
- Présence de point d'accueil SLH.

Des animations de proximité investissant l'espace public sur les 4 QPV

- Animation de proximité et " pied de bât " (petites vacances et été).
- Egalement sur des animations ponctuelles portées par différents acteurs.

Cadre de vie

- La **plaine de jeux**, le **city-stade** au centre du QPV.
- Le **centre commercial Mocrat**.
- Les **espaces verts**.

Sécurité / tranquillité publique

- Un GPO qui se réunit de manière efficace et régulièrement pour les 4 QPV.
- Les éducateurs de prévention spécialisée (ASEA).

CONTRAINTES

Mobilité

- Mobilité peu pratique dans la cité entre QPV (changement de bus) et avec les zones d'activité et industrielles. Modes de transports alternatifs peu développés.

Accès aux droits, aux services, à l'information pour les habitants

- Difficultés pour de nombreux habitants en situation de vulnérabilité, d'isolement et de grande précarité.
- Difficultés à faire valoir leurs droits, à se maintenir en bonne santé et accéder aux soins, à s'alimenter, communiquer en français de manière autonome, à utiliser les outils numériques, etc.
- Des besoins non pourvus en termes de commerces de proximité.
- Un manque de maîtrise de la langue française.

Éducation, accompagnement des jeunes et des familles

- Un nombre important de jeunes, de profils variés, nécessitant un accompagnement sur de nombreux domaines : accès à l'emploi, lutte contre la délinquance, lutte contre le décrochage scolaire, orientation.
- Un nombre important de familles sans solution pour faire garder leur(s) enfant(s).
- un accompagnement des parents à renforcer (peu présents ou peu investis, manque de réseaux, etc).

Cadre de vie

- Manque de sensibilisation des habitants aux enjeux du développement durable et saleté du quartier (déchets de tous ordres).
- État de certains logements en termes de salubrité et d'entretien (blattes, puces de lit, etc).

Sécurité/Tranquillité publique

- Sentiment d'insécurité des habitants : rodéos (sécurité routière),
- violences urbaines, points de deals

OPPORTUNITÉS / POTENTIALITÉS

Contexte socio-économique

- Le plein emploi (4,6 % de taux de chômage).

Collaboration des acteurs au service des habitants

- Des projets de plus en plus co-portés entre acteurs associatifs et services grâce à une bonne

interconnaissance de chacun.

- Dynamique des espaces de coopération.

Le renforcement progressif des équipes d'animation et d'accompagnement des habitants

Cadre de vie

- La **rénovation des aires de jeux**.
- Le **centre commercial Mocrat** et sa dynamique propre.

VULNERABILITÉS

Un contexte socio-économique fragilisant les habitants

- Un contexte d'inflation et de précarisation accentuée (accès à l'alimentation, santé psychique, sédentarité).
- • Un public allophone de plus en plus important.
- • L'augmentation des fragilités psychologiques et manque de médecins.

Image négative persistante et trafics

- Frein pour atteindre l'objectif de mixité sociale du quartier.
- Trafic de drogues enkysté vers le city-stade et préemption de l'espace public par les dealers.
- Oisiveté des groupes de jeunes et les rodéos.

Des points de fragilité sur les dynamiques associatives et de partenariat

- Essoufflement du bénévolat.

Lien avec le développement économique

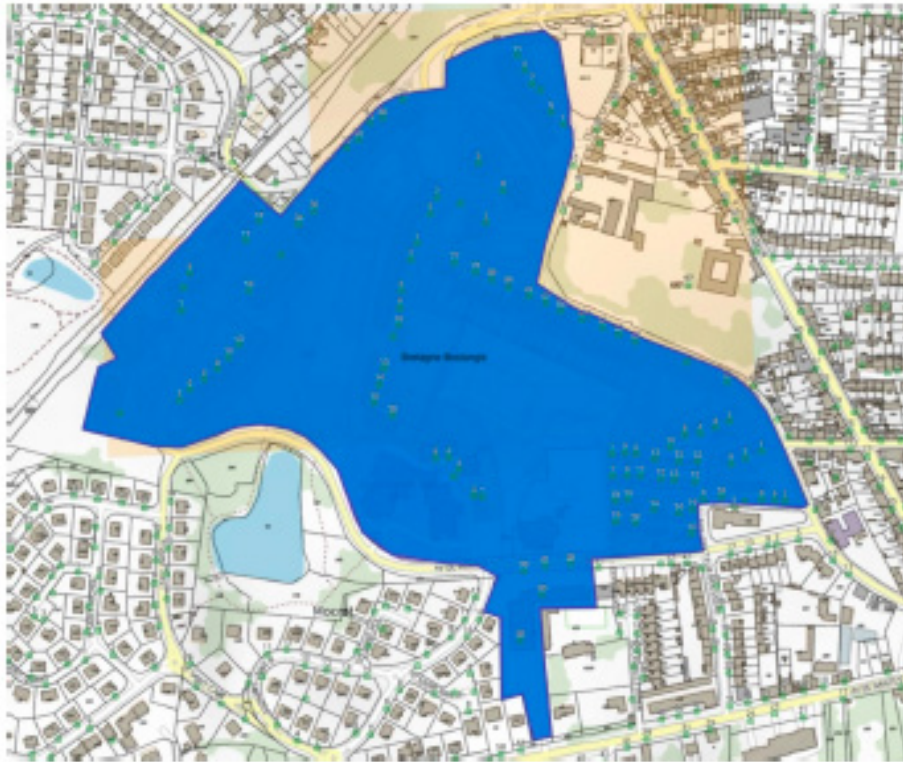
- Peu de lien avec le monde de l'entreprise et le développement économique.

Cadre de vie

- Pas d'opération de rénovation urbaine sur ce quartier – risque de vieillissement et de déclassement des habitations (par rapport aux autres QPV).
- Conflits de voisinage qui amènent à des tensions (feux de poubelles, médisances, etc.).



PLAN QUARTIER BRETAGNE-BOSTANGIS EN ATTENTE





Quartier Colline-Villeneuve



2 181

Nombre d'habitants



1 265 €

Niveau de vie médian



38,3 %

Taux de pauvreté

Au 1^{er} janvier 2018, la population du quartier Colline-Villeneuve est de 2 181 habitants, soit une évolution de 4,6 % par rapport à 2013. C'est un quartier qui présente une forte mixité et qui s'affirme dans sa diversité. Le quartier fait se côtoyer jeune génération et population d'âinés.

Le quartier bénéficie d'un solide maillage associatif et éducatif, incluant notamment le Centre Social Horizon et le Collège Trémolières. Par ailleurs, le cadre de vie est en constante évolution avec des projets de rénovation urbaine tels que les tours de Colline et l'aménagement récent de la plaine de la Girardière en espace de loisirs. Cependant, ces transformations coexistent avec des défis persistants, dont l'insécurité, les préoccupations environnementales liées à la gestion des déchets et à l'entretien des logements, ou le vieillissement de la population.

ATOUTS

Situation géographique

- 4 QPV en proximité géographique immédiate du centre ville (liaison directe bus).
- 4 QPV adossés à un boulevard routier circulaire.

Diversité culturelle des habitants dans les 4 QPV

Des acteurs de quartier et des équipements bien présents en proximité

- Fort partenariat SDSE/institutions et acteurs associatifs.
- **Le Centre Social Horizon dans le QPV, l'ouverture récente de l'appartement pédagogique par la Régie de Quartier ACTIF et de l'espace numérique du Centre Social Horizon dans une tour de Colline.**
- Proximité des établissements scolaires : **École Turbaudières et Collège Trémolières.**
- **Un multi-accueil " Pomme Cannelle ".**
- Des acteurs de QPV qui se connaissent bien : **des collaborations fortes notamment dans le cadre du jumelage des musées de Cholet.**
- **L'espace Chambord en proximité, le ROC (club de rugby).**
- **Des commerces de proximité (PK3) et Claire Fontaine.**
- **Un espace multi-sports (La Plaine Olympique),**
- Présence de point d'accueil SLH.

Des animations de proximité investissant l'espace public

- Animation de proximité et " pied de bât " (petites vacances et été).
- Egalement sur des animations ponctuelles portées par différents acteurs.

Cadre de vie

- **Rénovation des 463 logements de Villeneuve (isolation thermique, salle de bain etc.)**
- **Rénovation urbaine en cours des tours de Colline.**
- **La plaine de la Girardière réaménagée en 2021 dont les espaces de loisirs.**
- Présence d'une résidence autonomie, favorisant l'intergénérationnel.
- **Plateau sportif réhabilité en 2023.**

Sécurité/tranquillité publique

- Un GPO qui se réunit de manière efficace et régulièrement (1 GPO pour les 4 QPV)
- **Des liens avec la Police Nationale pour la tranquillité du quartier si besoin**

CONTRAINTES

Mobilité

- Mobilité peu pratique entre QPV (changement de bus) et avec les zones d'activités et industrielles. Mode de transports alternatifs peu développés.

Accès aux droits, aux services, à l'information pour les habitants

- Difficultés pour de nombreux habitants en situation de vulnérabilité, d'isolement et de grande précarité.
- Difficultés à faire valoir leurs droits, à se maintenir en bonne santé et accéder aux soins, à s'alimenter, communiquer en français de manière autonome, à utiliser les outils numériques etc.
- Des besoins non pourvus en termes de commerces de proximité.
- Un manque de maîtrise de la langue française.

Éducation, accompagnement des jeunes et des familles

- Un nombre important de jeunes, de profils variés, nécessitant un accompagnement sur de nombreux domaines : accès à l'emploi, lutte contre la délinquance, lutte contre le décrochage scolaire, orientation.
- Un nombre important de familles sans solution pour faire garder leur(s) enfant(s).
- Un accompagnement des parents à renforcer (peu présents ou peu investis, manque de réseaux etc.).
- Un espace jeunesse du centre social qui est éloigné du siège (ne favorise pas naturellement les échanges intergénérationnels).

Cadre de Vie

- Manque de sensibilisation des habitants aux enjeux du développement durable et saleté du quartier (déchets de tous ordres).
- État de certains logements en termes de salubrité et d'entretien (blattes, puces de lit etc.).

Sécurité/Tranquillité publique

- Sentiment d'insécurité des habitants : rodéos (sécurité routière), violences urbaines, points de deals.
- **Absences d'éducateurs de prévention spécialisée (ASEA).**

OPPORTUNITÉS / POTENTIALITÉS

Contexte socio-économique

- Le plein emploi (4,6 % de taux de chômage)

Collaboration des acteurs au services des habitants

- Des projets de plus en plus co-portés entre acteurs associatifs et services grâce à une bonne interconnaissance de chacun : **la présence d'acteurs forts dans le QPV : centre social, appartement pédagogique de la Régie de Quartier ACTIF, foyer d'hébergement pour personnes en situation de handicap (ADAPEI), résidence autonomie, etc.**
- Dynamique des espaces de coopération.

Le renforcement progressif des équipes d'animation et d'accompagnement des habitants

Cadre de vie

- **Rénovation et extension du plateau sportif " La plaine Olympique ", à la charnière du quartier Colline et Villeneuve.**
- **La dynamique inter-quartier de l'appartement pédagogique.**

VULNERABILITÉS

Un contexte socio-économique fragilisant les habitants

- Un contexte d'inflation et de précarisation accentuée (accès à l'alimentation, santé psychique, sédentarité).
- Un public allophone de plus en plus nombreux.
- L'augmentation des fragilités psychologiques et manque de médecins.

Image négative persistante et trafics

- Frein pour atteindre l'objectif de mixité sociale du quartier.
- Trafic de drogues enkysté sur les QPV et préemption de l'espace public par les dealers.

Des points de fragilité sur les dynamiques associatives et de partenariat

- Essoufflement du bénévolat.
- Transformation des logements familiaux en petit logement => modification du profil des habitants : personne seule active, famille monoparentale avec un enfant, personne âgée => impact sur la dynamique du centre social.
- Concentration de familles nombreuses allophones.

Lien avec le développement économique

- Pas de lien avec le monde de l'entreprise et le développement économique.

Cadre de vie / Sécurité publique

- Espaces extérieurs des tours de Colline, actuellement nonrénovées.

PLAN QUARTIER COLLINE - VILLENEUVE EN ATTENTE





Quartier Favreau-Les Mauges



1 966¹

Nombre d'habitants



1 223 €

Niveau de vie médian



36,4 %

Taux de pauvreté

Au 1^{er} janvier 2018, la population du quartier Favreau-Les Mauges est de 1 966 habitants soit une évolution de - 0,4 % par rapport à 2013. Le quartier a bénéficié d'une large réhabilitation et sa situation proche du centre de ville le rend très attractif.

Le quartier est marqué par un faible taux de chômage et bénéficie d'un tissu associatif et institutionnel dense, incarné par des structures telles que le Centre Social du Planty et la Maison de l'enfance. Ces atouts sont complétés par des animations de quartier dynamiques et une rénovation urbaine attentive à la transition écologique. Toutefois, le quartier fait face à des défis majeurs : insécurité, difficultés d'accès aux droits et services, besoin d'accompagnement éducatif pour les jeunes et leurs familles, etc. Malgré ces obstacles, le quartier fait preuve d'une capacité à embrasser le changement.

ATOUS

Situation géographique

- 4 QPV en proximité géographique immédiate du centre ville (liaison directe bus).
- 4 QPV adossés à un boulevard routier circulaire.

Diversité culturelle des habitants

Des acteurs de quartier et des équipements bien présents en proximité

- Fort partenariat SDSE/institutions et acteurs associatifs.
- **Le centre social du Planty dans le QPV et la Maison de l'enfance regroupant CAE, PMI, multi-accueil, salle de convivialité.**
- Proximité des établissements scolaires : École Buffon et Collège Clémenceau.
- Des acteurs de QPV qui se connaissent bien et **qui collaborent bien,**
- Présence de point d'accueil SLH.

Des animations de proximité investissant l'espace public sur les 4 QPV

- Animation de proximité et " pied de bât " (petites vacances et été).
- Des animations ponctuelles portées par différents acteurs.

1- Chiffre à revoir au regard de la nouvelle géographie prioritaire qui exclut quelques bâtiments.

Cadre de vie

- **Rénovation des habitations du bailleur SLH terminée sur la partie haute et en cours sur le flanc bas.**
- **Rénovation des espaces extérieurs, autour du city-stade : un espace piétonnier ombragé, convivial et familial.**
- **Transition écologique à l'oeuvre avec la récupération des eaux de pluies.**
- **Petite polarité commerciale autour du Carrefour City.**
- **Proche du centre de ville et des commerces situés aux Câlins.**
- **Bien situé, accessible, mixité des associations et du public.**
- **Proximité des associations caritatives (Resto du coeur, Croix rouge, Banque alimentaire, etc) Paniers du Planty (CCAS).**

Sécurité / tranquillité publique

- Un GPO qui se réunit de manière efficace et régulièrement (1 GPO pour les 4 QPV).
- **Des liens avec la Police Nationale pour la tranquillité du quartier.**

CONTRAINTES

Mobilité

- Mobilité peu pratique entre QPV (changement de bus) et avec les zones d'activité et industrielles. Mode de transports alternatifs peu développés.

Accès aux droits, aux services, à l'information pour les habitants

- Difficulté pour de nombreux habitants en situation de vulnérabilité, d'isolement et de grande précarité.
- Difficultés à faire valoir leurs droits, à se maintenir en bonne santé et accéder aux soins, à s'alimenter, communiquer en français de manière autonome, à utiliser les outils numériques etc.
- Des besoins non pourvus en termes de commerces de proximité
- Un manque de maîtrise de la langue française.

Éducation, accompagnement des jeunes et des familles

- Un nombre important de jeunes, de profils variés, nécessitant un accompagnement sur de nombreux domaines : accès à l'emploi, lutte contre la délinquance, lutte contre le décrochage scolaire, orientation.
- Un nombre important de familles sans solution pour faire garder leur(s) enfant(s).
- Un accompagnement des parents à renforcer (peu présents ou peu investis, manque de réseaux etc.).

Cadre de vie

- Manque de sensibilisation des habitants aux enjeux du développement durable (**acculturation à la gestion intégrée des eaux pluviales**) et saleté du quartier (déchets

de tous ordres) et **dégradations des équipements neufs.**

- Etat de certains logements en termes de salubrité et d'entretien (blattes, puces de lit etc.).
- Très peu d'espaces verts, concentrés près du boulevard.

Sécurité/Tranquillité publique

- Sentiment d'insécurité des habitants : rodéos (sécurité routière), violences urbaines, points de deals.
- **Absence d'éducateurs de prévention spécialisée (ASEA).**

OPPORTUNITÉS / POTENTIALITÉS

Contexte socio-économique

- Le plein emploi (4,6 % de taux de chômage).

Collaboration des acteurs au service des habitants

- Des projets de plus en plus co-portés entre acteurs associatifs et services grâce à une bonne interconnaissance de chacun.
- Dynamique des espaces de coopération, notamment du groupe pro, espace d'initiatives communes.

Le renforcement progressif des équipes d'animation et d'accompagnement des habitants

Des coopérations possibles

- La présence des Compagnons du devoir.

Cadre de vie

- **La fin du PRIR et la rénovation des bâtiments de Logi-Ouest comme support à une action d'éducation au développement durable et à la transition écologique.**

VULNERABILITÉS

Un contexte socio-économique fragilisant les habitants

- Un contexte d'inflation et de précarisation accentuée (accès à l'alimentation, santé psychique, sédentarité).
- Un public allophone de plus en plus nombreux.
- L'augmentation des fragilités psychologiques et manque de médecins.

Image négative persistante et trafics

- Frein pour atteindre l'objectif de mixité sociale du quartier.
- Trafic de drogues parfois enkysté et préemption de l'espace public par les dealers.
- Oisiveté des groupes de jeunes et les rodéos.

Des points de fragilité sur les dynamiques associatives et de partenariat

- Essoufflement du bénévolat.

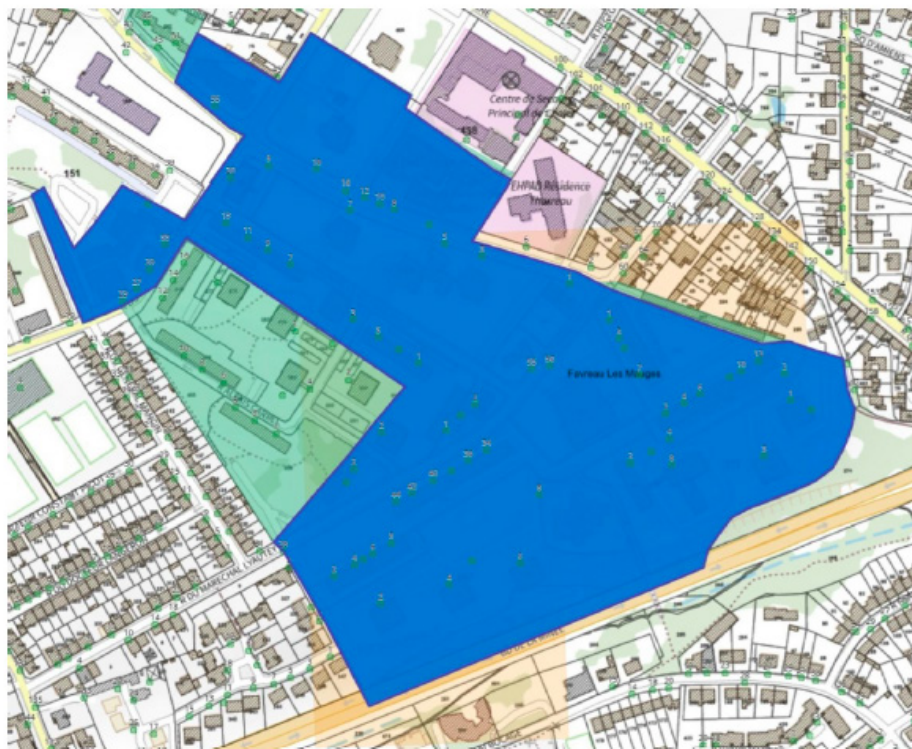
Lien avec le développement économique

- Pas de lien avec le monde de l'entreprise et le développement économique.

Cadre de vie

- Vieillesse et dégradation des copropriétés des Mauges, comme du centre commercial.
- Conflits de voisinage amenant des tensions entre les habitants (harcèlement, etc).
- Comportements sexistes vis à vis des jeunes femmes.

PLAN QUARTIER FAVREAU - LES MAUGES EN ATTENTE





Quartier Jean Monnet



2 136

Nombre d'habitants



1 128 €

Niveau de vie médian



48,5 %

Taux de pauvreté

Au 1^{er} janvier 2018, la population du quartier Jean Monnet est de 2 136 habitants soit une évolution de 8,4 % par rapport à 2013. Un quartier dont le niveau de vie est le plus faible du territoire. Il concentre un grand nombre d'acteurs qui favorise la dynamique partenariale et attire des populations extérieures au quartier.

Le quartier a bénéficié d'une rénovation urbaine qui a permis de développer des espaces publics de qualité et de renforcer les liens entre le quartier et le reste de la ville. Cependant, le quartier est confronté aux défis habituels des QPV : insécurité, accès limité aux services et aux droits, besoin d'accompagnement éducatif des jeunes et de leurs familles, précarité économique. Néanmoins, le quartier dispose d'un potentiel certain et d'une capacité à se réinventer symbolisés par des projets collaboratifs entre acteurs locaux. Des nouvelles initiatives de rénovation urbaine sont en cours, telles la destruction du Simply Market, la réhabilitation de la cour de l'école Brontë et la construction d'un bâtiment pour la Régie de Quartier ACTIF.

ATOUTS

Situation géographique

- 4 QPV en proximité géographique immédiate du centre ville (liaison directe bus)
- 4 QPV adossés à un boulevard routier circulaire.

Diversité culturelle des habitants

Des acteurs de quartier et des équipements bien présents en proximité

- Fort partenariat SDSE/institutions et acteurs associatifs.
- **La Maisonnée, le multi accueil " Les petits Lutins ", le CAE. le Centre Social K'leidoscope dans le QPV, les salles Mimoun et Coubertin.**
- Proximité des établissements scolaires : **Ecoles Emilie Brontë, Richardières, Collège du Bellay et Lycée Europe.**
- Des acteurs de QPV qui se connaissent bien : **des collaborations fortes.**
- Le **Service Médical de Santé – Tour Emeraude.**
- Le siège de la **Régie de quartier ACTIF avec le pôle médiation.**
- **La proximité du Secours Populaire,**
- Présence de point d'accueil SLH.

Des animations de proximité investissant l'espace public

- Animation de proximité et " pied de bât " (petites vacances et été) **avec le terrain d'aventure comme événement fédérateur.**

- Des animations ponctuelles portées par différents acteurs.
- Mise en place de café des parents (Education Nationale).
- Très peu d'espaces verts, passage ligne haute tension dans le quartier.
- Pas de commerces de proximité.

Cadre de vie

- **Rénovation urbaine un peu ancienne mais qui a bien ouvert le quartier sur le reste de la ville.**
- **Des espaces extérieurs entretenus au quotidien.**
- **Un marché au cœur du quartier qui rassemble les habitants.**

Sécurité / tranquillité publique

- Un GPO qui se réunit de manière efficace et régulièrement (1 GPO pour les 4 QPV).
- **Les équipes de l'ASEA et de médiateurs tranquillité publique.**
- **Des liens avec la Police Nationale pour la tranquillité du quartier.**

CONTRAINTES

Mobilité

- Mobilité peu pratique entre QPV (changement de bus) et avec les zones d'activités et industrielles. Mode de transports alternatifs peu développés.

Accès aux droits, aux services, à l'information pour les habitants

- Difficulté pour de nombreux habitants en situation de vulnérabilité, d'isolement et de grande précarité.
- Difficultés à faire valoir leurs droits, à se maintenir en bonne santé et accéder aux soins, à s'alimenter, communiquer en français de manière autonome, à utiliser les outils numériques, etc.
- Des besoins non pourvus en termes de commerces de proximité.
- Un manque de maîtrise de la langue française.

Éducation, accompagnement des jeunes et des familles

- Un nombre important de jeunes, aux profils variés, nécessitant un accompagnement sur de nombreux domaines : accès à l'emploi, lutte contre la délinquance, lutte contre le décrochage scolaire, orientation.
- Un nombre important de familles sans solution pour faire garder leur(s) enfant(s).
- Un accompagnement des parents à renforcer (peu présents ou peu investis, manque de réseaux, etc.)

Cadre de vie

- Manque de sensibilisation des habitants aux enjeux du développement durable et saleté du quartier (déchets de tout ordre).
- Etat de certains logements en termes de salubrité et d'entretien (blattes, puces de lit etc.).

Sécurité/Tranquillité publique

- Sentiment d'insécurité des habitants : rodéos (sécurité routière), violences urbaines, points de deals.

OPPORTUNITÉS / POTENTIALITÉS

Contexte socio-économique

- Le plein emploi (4,6 % de taux de chômage)
- La présence des entreprises du BTP

Collaboration des acteurs au service des habitants

- Des projets de plus en plus co-portés entre acteurs associatifs et services grâce à une bonne interconnaissance de chacun : **la présence d'acteurs forts dans le QPV : centre social, Régie de quartier ACTIF, club de tennis de table, AFODIL, ASEA, Collège Joachim du Bellay, CIDFF (Médiatrice en milieu scolaire).**
- Dynamique des espaces de coopération.
- La présence dans le quartier d'une agence postale et d'un pôle médiation géré par la Régie de quartier ACTIF.

Le renforcement progressif des équipes d'animation et d'accompagnement des habitants

- **La structuration du Centre Social K'leidoscope en statut associatif avec un collège d'habitants renforcé.**

Cadre de vie/tranquillité publique

- **La destruction du Simply Market et la rénovation urbaine afférente (construction de maisons, mixité sociale, point de deal supprimé).**
- Projet " Tagada " réhabilitation de la cours d'école Brontë et du chemin, végétalisation des alentours de l'école.

VULNERABILITÉS

Un contexte socio-économique fragilisant les habitants

- Un contexte d'inflation et de précarisation accentuée (accès à l'alimentation, santé psychique, sédentarité).
- Un public allophone de plus en plus nombreux.
- L'augmentation des fragilités psychologiques et manque de médecins.
- Vieillesse du public.
- Un quartier qui accueille un grand nombre de public en situation de vulnérabilité variée (l'Envol, le CADA, la Maisonnée).

Image négative persistante et trafics

- Frein pour atteindre l'objectif de mixité sociale du quartier.
- **Trafic de drogues enkysté sur le Simply Market et rue**

Jean Monnet.

- Oisiveté des groupes de jeunes ; des rodéos et des feux de véhicules récurrents.

Cadre de vie / Sécurité publique

- Le Simply Market comme point de deal et de dégradation – accompagner l'opération de rénovation durant les travaux.

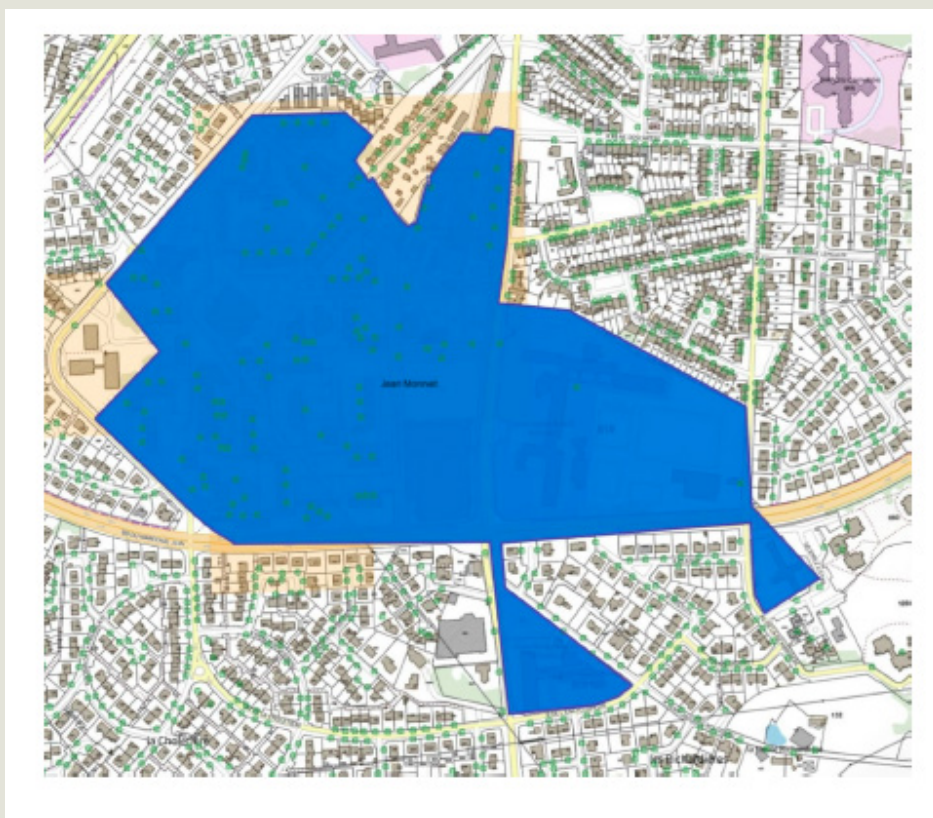
Des points de fragilité sur les dynamiques associatives et de partenariat

- Essoufflement du bénévolat.

Lien avec le développement économique

- Peu de lien avec le monde de l'entreprise et le développement économique.

PLAN QUARTIER JEAN MONNET EN ATTENTE



PRIORITÉS DU CONTRAT QUARTIERS 2030

À la suite des phases de diagnostic, d'évaluation et de consultation des habitants et des partenaires, quatre priorités d'action ont été dégagées comme axes structurants du Contrat Quartiers 2030. Ces priorités sont une réponse aux besoins identifiés par les habitants et permettront d'améliorer leurs conditions de vie. Une évaluation à mi-parcours, en 2027, doit permettre d'évaluer l'impact des actions 2024-2027 et d'adapter ces priorités.

Priorité 1 : Émanciper et développer le lien social

→ déclinée en quatre objectifs



Priorité 2 : Aller vers le plein-emploi

→ déclinée en deux objectifs

Priorité 3 : Accompagner les transitions écologiques et énergétiques

→ déclinée en trois objectifs

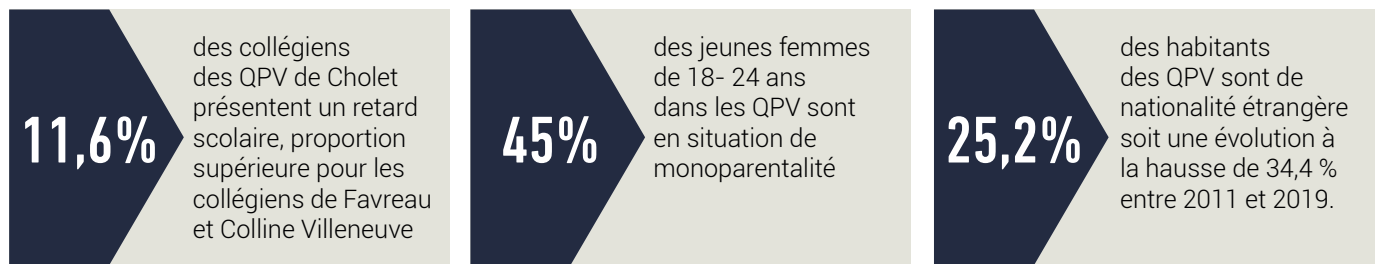


Priorité 4 : Maintenir la tranquillité publique

→ déclinée en un seul objectif

L'égalité femmes-hommes et la place des habitants ont été identifiées comme des enjeux transversaux nécessitant un travail spécifique pour les aborder.

PRIORITÉ 1 : ÉMANCIPER ET DÉVELOPPER LE LIEN SOCIAL



Objectif 1 : AGIR POUR FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Faciliter l'accès à un accompagnement dès le plus jeune âge

- Repérer au plus tôt les besoins et difficultés des enfants et faciliter l'accueil, l'orientation et l'accompagnement.
- Sensibiliser les parents sur la place des écrans et un usage par leur enfant adapté en fonction de leur âge afin de prévenir les troubles du comportement dûs à une surexposition.
- Repérer et accompagner des jeunes " invisibles ".
- Favoriser l'accès à l'apprentissage du français pour les jeunes de 16 à 18 ans hors dispositif du droit commun.

Favoriser l'implication des parents

- Soutenir les parents dans l'accompagnement à la scolarité et prévenir les ruptures scolaires.
- Soutenir les parents dans la prise en charge des ados plus particulièrement au sein des familles monoparentales et public allophone.
- Faciliter les modes de garde pour encourager la socialisation et le bain linguistique.

- Développer des lieux et réseaux famille/école/institutions.
- Créer des liens avec les associations culturelles, sportives et de loisirs.

Favoriser l'expression et les initiatives des jeunes

- Favoriser l'implication des jeunes dans les projets de loisirs, culturels et de citoyenneté en organisant des espaces propices à un usage mixte.
- Soutenir et valoriser l'ambition scolaire et les parcours de réussite.
- Favoriser des espaces de socialisation afin de développer la pensée critique et la compréhension du monde.
- Identifier les savoir-faire et savoir-être afin de les transposer en compétences professionnelles.
- Favoriser l'émancipation des jeunes femmes en créant des espaces de dialogue dédiés pour capter les jeunes femmes invisibles sur l'espace public.
- Veiller à adapter les outils pour les jeunes allophones.

Objectif 2 : RENFORCER LE LIEN SOCIAL

- Reconnaître et soutenir le pouvoir de dire et d'agir des habitants. Encourager l'engagement.
- Agir en faveur de l'émancipation féminine, dans le respect des valeurs républicaines.
- Favoriser la mixité des publics dans tous les projets.
- Favoriser l'interculturel et l'intergénérationnel (espaces de coopérations, débats, etc.).
- Créer les conditions favorables à l'intégration des publics vulnérables (accueil, écoute, etc.).
- Veiller à ce que le quartier soit ouvert sur l'ensemble de la Ville.

Objectif 4 : PERMETTRE AUX HABITANTS DE VIVRE EN BONNE SANTÉ

- Outiller les habitants afin qu'ils puissent accéder aux soins.
- Développer des actions de prévention au travers de l'activité physique pour tous.

Objectif 3 : FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS ET AUX SERVICES

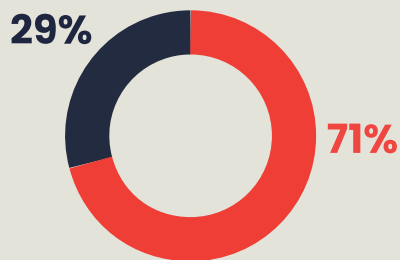
- Faciliter la compréhension de l'environnement institutionnel.
- Permettre un accueil physique en proximité et de qualité.
- Accompagner les situations de non recours.
- Sécuriser le parcours de " l'aller vers " en s'assurant de l'aboutissement des démarches.
- Prévenir les vulnérabilités des habitants en mettant en place des actions visant à identifier les ressources adaptées.

- Faciliter l'accès à une alimentation saine, suffisante et financièrement accessible.
- Développer des actions de prévention et de promotion de la santé (sexualité , alimentation, addiction).
- Développer des actions visant à favoriser le bien-être.

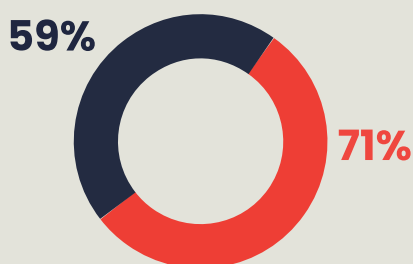


PRIORITÉ 2 : ALLER VERS LE PLEIN EMPLOI

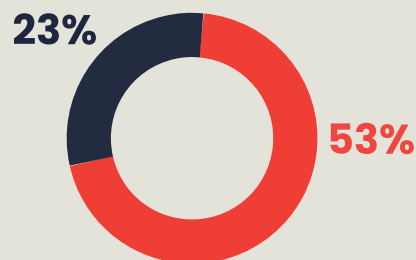
71% des habitants des QPV n'ont pas de voiture contre 29% des habitants de Cholet



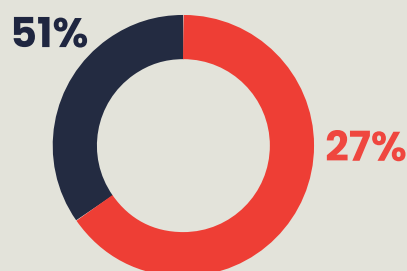
59% des femmes des QPV sont en emploi contre 71% pour la France



Les hauts niveaux de formation pour les 25-29 ans est de 23% en QPV contre 53% hors QPV



51% des 15-24 ans des QPV sont sans activité professionnelle et 27% ni en emploi, ni en étude



Objectif 1 : CRÉER DES LIENS AVEC LE MONDE DE L'ENTREPRISE

- Créer un partenariat avec les entreprises pour permettre des parcours d'intégration vers l'emploi.
- Acculturer les entreprises au public le plus éloigné de l'emploi. Démystifier les représentations.
- Développer de nouvelles pratiques d'accompagnement adaptées dans l'emploi (tutorat, job coach).
- Développer des réseaux locaux d'entreprises et d'acteurs pour faciliter l'accès à l'emploi et à la formation (stages, découverte métiers, alternance, etc.).



Objectif 2 : FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE POUR TOUS

- Favoriser l'apprentissage du français, des savoirs de bases et l'appropriation des codes du monde du travail en France.
- Favoriser l'intergénérationnel.
- Développer la découverte des métiers à tout âge et développer les mises en situations professionnelles.
- Ouvrir le champ des possibles pour les jeunes diplômés, les familles monoparentales et les publics vulnérables.
- Favoriser l'accès à un réseau de métiers et faciliter l'accès aux formations qualifiantes.
- Accompagner dans les démarches d'orientation et de réorientation (enquête métier, stages, etc.).
- Poursuivre les actions de proximité emploi dans les quartiers.



PRIORITÉ 3 : ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES ET ÉNERGÉTIQUES



Dans les QPV de Cholet

650 LOGEMENTS

sont classés en
passoire énergétique

SOIT

12% LOGEMENTS

(particulièrement sur
Bretagne Bostangis)*

* données du COMPAS 2018

Objectif 1 : AGIR AVEC LES HABITANTS POUR UN MEILLEUR CADRE DE VIE

Renforcer le pouvoir d'agir des habitants sur leur cadre de vie :

- en les associant aux projets de transformation, d'aménagement de leur quartier,
- en conduisant avec eux des actions de sensibilisation et d'amélioration de leur cadre de vie.
- Rendre le cadre de vie des habitants plus agréable par des aménagements adaptés et le développement d'espaces végétalisés.
- Améliorer la propreté et la gestion des déchets en associant les habitants.
- Permettre à tous d'investir l'espace public en respectant la mixité et les diversités d'usages.
- Développer une offre de proximité qui réponde aux besoins des habitants (commerces, services, santé, etc.).
- Encourager les actions familiales (parents enfants) favorisant l'éducation à l'environnement.
- Aménager l'espace public en s'assurant de la mixité dans l'utilisation des équipements proposés.

Objectif 2 : BIEN VIVRE DANS SON LOGEMENT

- Améliorer l'habitat : rénovations, éclairage, énergie, lutte contre les nuisances, etc.
- Accompagner les habitants pour mieux vivre dans leur logement (espaces de dialogue entre les bailleurs et les habitants, écogestes porteurs d'économie, etc).
- Faciliter les parcours résidentiels des habitants en adéquation avec leurs ressources et leurs parcours de vie.
- Favoriser le lien social entre voisins.

Objectif 3 : FACILITER LA MOBILITÉ AU QUOTIDIEN DES HABITANTS

- Rendre les déplacements des habitants plus faciles et plus sûrs.
- Faciliter et sensibiliser les habitants à de nouvelles mobilités.



PRIORITÉ 4 : MAINTENIR LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Objectif 1 : SE SENTIR EN SÉCURITÉ DANS SON QUARTIER

- Créer des espaces de convivialité en veillant à la mixité des usages et à leur appropriation par tous (notamment femmes et seniors).
- Développer des actions de prévention de la délinquance et des conduites à risques dès la fin de l'école primaire (le bon usage d'internet et des réseaux sociaux, l'éducation à la citoyenneté, la prévention routière et la prévention des violences).
- Améliorer la sécurité par des aménagements urbains ou solutions techniques adaptées.
- Permettre à tous d'investir l'espace public.
- Agir sur les incivilités par la médiation, l'éducation, la sensibilisation.
- Agir sur la sécurité routière (rodéos).
- Améliorer et sécuriser les déplacements des habitants par des aménagements adaptés.



EN JEUX TRANSVERSAUX

Renforcer la place des habitants

Les habitants jouent un rôle central dans le Contrat Quartiers 2030, agissant comme experts de leur environnement. Leur participation se manifeste via des formes variées, tant de manière individuelle que collective, informelle ou institutionnalisée, en contribuant à la réflexion, à la communication, à la collecte de données et au développement de projets pour améliorer leur cadre de vie. Bien que le fonctionnement des conseils citoyens ait connu un ralentissement dû à la pandémie de Covid-19, la volonté de s'appuyer sur eux reste forte. Une remise à plat de leur rôle, en étroite collaboration avec les habitants membres, est prévue en 2024.

Veiller au respect de l'égalité femmes-hommes

L'égalité entre femmes et hommes est une priorité du Contrat Quartiers 2030 et doit être intégrée à chaque étape de la construction des projets.



Modalités de pilotage et d'organisation

LA DÉFINITION ET LA VALIDATION DES GRANDES ORIENTATIONS DU CONTRAT DE VILLE

Le comité stratégique

Il se réunit deux fois par an sous la présidence du Préfet de Maine-et-Loire (ou son représentant) et du Président de Cholet Agglomération (ou son représentant). Il a pour rôle de définir et de proposer au comité de pilotage une vision stratégique partagée pour piloter, animer et faire vivre le Contrat Quartier 2030. Il se réunit également en fonction de l'actualité afin de coordonner une réponse adaptée à des sujets parfois sensibles.

Composition : Représentant de l'État, élu de Cholet Agglomération, techniciens État et EPCI

Le comité de pilotage

Le comité de pilotage se réunit en moyenne 2 fois/an en présence de l'ensemble des signataires du Contrat Quartier 2030 et des représentants des habitants, sous la coprésidence du Préfet (ou son représentant) et du Président de Cholet Agglomération (ou son représentant). L'appel à projets, le Programme de Réussite Educative, la Gestion Urbaine Sociale de Proximité, les éventuels projets de rénovation urbaine et toute question sur la vie des habitants des quatre quartiers prioritaires de la Ville de Cholet en sont les principales thématiques. Le comité de pilotage a pour rôle :

- de valider les grandes orientations du Contrat Quartier 2030, de répondre à toute question posée par l'un des membres du comité de pilotage,
- de s'assurer de la mobilisation du droit commun de chaque partenaire institutionnel et des dispositifs existants,
- d'assurer le suivi, l'actualisation et l'évolution des projets des quartiers (AAP),
- d'assurer l'évaluation des dispositifs et leur orientation au regard des impacts,
- d'être une instance de débat sur des questions d'ordre stratégiques de la politique de la ville.

Composition : Services de l'État (Préfecture, Sous-Préfecture, DASEN, DDETS), Cholet Agglomération, Ville de Cholet, Département de Maine-et-Loire, Agence Régionale de Santé (ARS), CAF de Maine et Loire, Région Pays de la Loire, France Travail, Banque des Territoires, BPI France, bailleurs sociaux (SLH et LogiOuest), représentants des habitants.

Le comité des financeurs

Ayant un regard sur la mobilisation des moyens du droit commun et des crédits spécifiques de la politique de la Ville, le comité des financeurs valide :

- la procédure d'appel à projets (priorités, calendrier),
- les programmations du Contrat Quartiers 2030 et les conventions pluriannuelles d'objectifs,
- le rapport d'évaluation des actions financées.

Composition : État, Cholet Agglomération, Ville de Cholet, Département de Maine-et-Loire, CAF de Maine et Loire, Banque des Territoires



LA GESTION QUOTIDIENNE

DU CONTRAT DE VILLE

Les comités techniques

Les comités techniques assurent l'opérationnalité des dispositifs du Programme de Réussite Educative, de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité et/ou du Programme de Rénovation Urbaine. Ils formulent des propositions qu'ils soumettent au comité de pilotage notamment à partir du bilan annuel. Ils animent au quotidien leur dispositif respectif et en assurent leur coordination.

Composition : techniciens de chaque dispositif

L'équipe projet

Composée de coordinateurs techniques issus des différents partenaires financiers du contrat, la principale responsabilité de l'équipe projet est de gérer les aspects techniques, favoriser la collaboration et coordonner la mise en oeuvre quotidienne du Contrat Quartiers 2030. Cette équipe veille notamment à l'articulation efficace de la politique de la ville avec les services territorialisés des différentes institutions.

L'équipe projet se rencontre autant que de besoin pour débattre de l'avancement des actions, identifier les potentiels obstacles, chercher à les surmonter et gérer la planification annuelle (organisation d'appels à projets, examen des demandes de financements, suivi et évaluation des projets). D'autre part, elle joue un rôle crucial dans la mesure et l'évaluation des résultats du Contrat Quartiers 2030.

Composition : État, Cholet Agglomération, Département de Maine-et-Loire, CAF de Maine et Loire

Les groupes de professionnels

Instances partenariales à l'échelle des quatre QPV de Cholet (un groupe par QPV), ils réunissent des professionnels et acteurs de chaque quartier. Ils ont pour mission d'assurer une veille sociale active en identifiant, partageant et confrontant les problématiques de chaque QPV. Ils favorisent l'inter-connaissance des acteurs. Ils peuvent élaborer et mener une action commune pour répondre à une problématique identifiée, en lien avec le service dédié de Cholet Agglomération. Ils se réunissent toutes les 8 à 10 semaines.

Composition : variable

Le séminaire

Un séminaire annuel, organisé en septembre par le service dédié de Cholet Agglomération et coanimé par les financeurs du Contrat Quartiers 2030, réunira l'ensemble des partenaires pour dresser le bilan de l'année écoulée, faire un point sur les questions transversales (égalité femmes-hommes, place des habitants et des transitions) et susciter l'émergence de nouveaux projets.

Composition : tous les partenaires

Modalités d'observations et évaluations

LES MODALITÉS D'OBSERVATION

DES QUARTIERS PRIORITAIRES

L'observation des quartiers prioritaires est nécessaire à l'efficacité du Contrat Quartiers 2030. Elle est un outil :

- de prospective : analyse des besoins et des ressources,
- d'évaluation : évolution des territoires, impacts des actions menées,
- de pilotage : aide à la décision.

Tous les partenaires du Contrat Quartiers 2030 seront associés à la démarche d'observation :

PORTRAITS DU TERRITOIRE

Cholet Agglomération tous les deux ans

Recueil d'indicateurs sur les axes thématiques du Contrat Quartiers 2030 tels que l'habitat, l'éducation, l'intégration, la vie culturelle et sportive, la prévention de la délinquance, l'emploi et la santé.

Ces indicateurs seront comparés dans le temps.

ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX DE LA VILLE DE CHOLET

CCAS de Cholet une fois par mandat municipal

Le CCAS conduit une démarche d'Analyse des Besoins Sociaux sur le territoire de la Ville de Cholet comprenant des éléments démographiques et des problématiques par axes thématiques.

DIAGNOSTIC PARTAGÉ DU TERRITOIRE

Groupes professionnels, habitants et diagnostics complémentaires tous les ans

Analyse croisée des indicateurs et de différents diagnostics lors d'une rencontre annuelle avec les acteurs du Contrat Quartiers 2030.

LE SUIVI ET L'ÉVALUATION

L'évaluation du Contrat Quartiers 2030 est une démarche qui permet de donner des informations de manière continue sur les projets et qui doit permettre d'en vérifier :

- **la cohérence** : la relation entre objectifs et moyens mis en oeuvre,
- **la pertinence** : la relation entre objectifs et besoins identifiés,
- **l'efficacité** : le rapport entre objectifs et résultats,
- **l'efficience** : la concordance entre moyens mobilisés et résultats.

L'évaluation doit permettre aux instances de pilotage du Contrat Quartiers 2030 de préciser la stratégie et de proposer des ajustements le cas échéant. Elle est aussi l'occasion de se réinterroger sur la poursuite du soutien financier des actions présentées dans le Contrat Quartiers 2030 et sur les perspectives de mobilisation du droit commun.

Les enseignements du précédent contrat nous invitent dans la démarche d'évaluation :

- à prendre en compte la parole des habitants,
- à offrir des espaces d'échanges, de facilitation de projets afin de permettre aux opérateurs de développer des propositions en cohérence avec le territoire.

Le guide de l'évaluation élaboré sous le précédent contrat sera actualisé avec l'ensemble des partenaires, et complété pour ceux éligibles au Contrat Pluriannuel d'Objectifs.

Les indicateurs d'évaluation seront définis pour chaque orientation stratégique et seront de différentes natures :

- Indicateurs de réalisation ou de suivi informant sur l'état de réalisation des actions et leur déroulement (bilans renseignés par les professionnels). Exemple : nombre de bénéficiaires, etc.
- Indicateurs de résultats identifiant les effets produits des actions menées sur un territoire. Exemple : taux de femmes participant à l'action.
- Indicateurs d'impacts mesurant les effets à moyen et long terme sur la situation des bénéficiaires et d'objectiver la pertinence des actions. Exemple : satisfaction des bénéficiaires, autonomisation des pratiques.

Les différentes étapes d'évaluation

Les comités techniques assurent l'opérationnalité des dispositifs du Programme de Réussite Educative, de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité et/ou du Programme de Rénovation Urbaine. Ils formulent des propositions qu'ils soumettent au comité de pilotage notamment à partir du bilan annuel. Ils animent au quotidien leur dispositif respectif et en assurent leur coordination.

Composition : techniciens de chaque dispositif

Étape 1 : rencontres au fil de l'eau

Objectif : Faire le point sur les ressources mobilisées afin de s'assurer de la cohérence et de la pertinence des moyens déployés dans le cadre de :

- rencontres entre financeurs et opérateurs sur des temps d'actions et d'évaluation,
- réflexions menées par les groupes de travail et groupes pro,
- instances de pilotage et du suivi de l'engagement des crédits.

Étape 2 : bilan annuel des réalisations

Objectif : Mesurer l'efficacité et l'efficience des actions menées dans le cadre du contrat et notamment de l'appel à projet annuel à travers :

- La remise des bilans par les opérateurs.
- La présentation annuelle des éléments de bilans aux instances du contrat (conseil citoyen, comité stratégique et comité de pilotage).
- La rencontre des acteurs une fois par an afin d'échanger avec les responsables politiques du contrat et les acteurs du terrain sur les réalisations.

Étape 3 : évaluation à mi-parcours, au terme des 3 années

Objectif : Réajuster les priorités du contrat en fonction de nouveaux besoins repérés dans la mise en oeuvre et l'évaluation des actions, évaluer l'impact et transformation sur les territoires.

Chaque partenaire définit sa politique de contrôle en interne. Sur la période 2024-2027, des groupes de travail, composés d'habitants et de partenaires, seront chargés de développer et de proposer une méthode pour renforcer la place des habitants et promouvoir l'égalité femmes-hommes dans tous les projets. À partir de l'évaluation à mi-parcours en 2027, le financement des projets pourrait être conditionné à la prise en compte effective de ces deux enjeux.

Glossaire

ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
ANAH	Agence Nationale de L'Habitat
ANCT	Agence Nationale de la Cohésion des Territoires
ARS	Agence Régionale de Santé
ASEA	Association pour la Sauvegarde de l'Enfant et de l'Adolescent à l'adulte
BRSA	Bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active
CAF	Caisse d'Allocation Familiale
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CEQ	Contrat Engagement Quartiers
CIR	Contrat d'Intégration Républicaine
CPO	Convention Pluriannuelle d'Objectifs
CRTE	Contrat de Relance et de Transition Écologique
CUCS	Contrat Urbain De Cohésion Sociale
DSQ	Développement Social Des Quartiers
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
GPO	Groupe de Partenariat Opérationnel
GUSP	Gestion Urbaine et Sociale de Proximité
HVS	Habitat et Vie Sociale
NSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
MLC	Mission Locale du Choletais
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
PN	Police Nationale
PRE	Programme de Réussite Éducative
PRIR	Programme de Renouvellement urbain d'Intérêt Régional
QPV	Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville
ROC	Rugby Olympique Choletais
SDSE	Service Développement Social et Emploi
SLH	Sèvre Loire Habitat
SNU	Service National Universel
TFPB	Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
VVV	Ville-Vie-Vacances